

Image not found or type unknown



Indivision et impots fonciers

Par **paulolesgaz91**, le **25/02/2016 à 14:51**

bonjour nous sommes suite au deces de mon pere en 1991 proprietaires en indivision d une maison ddans les pyrennees.ma belle mere en est egalement proprietaire a 50% et y vit la moitie du temps, et donc les impots fonciers et locaux sont a son nom depuis 24 ans . Or cette année, mon frère qui a toujours ete border line et a l affut du moindre profit (deja des detournements d heritage a son actif) s'est fait en douce porter sur l avis d imposition de la taxe foncière, qui est desormais a son nom et a celui de mamere (alors que mes 3 soeurs et moi meme qui sommes egalement proprietaires n y figureront pas ..que cherche t il et que peut lui rapporter d figurer sur des impots fonciers ??une reconnaissance de propriete? a t il qqchose a gagner , nous squizzer une fois de plus un patrimoine? nous allons appeler le centre des impots mais a mon avis il mijote encore un de ces tours pas clair et je ne vois pas quoiy a t il un texte qqpart qui dit que si on pair les impots on est propriétaire oucela donne des droits de préseance?? merci d avance